

# Arrêté Municipal

TECH 2026 / 0034

Nous, Maire de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2212.1 et L 2212.2,

Vu le décret n° 64.262 du 14 Mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 Mai 1964 portant règlement de la conservation et de la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 Novembre 1967 portant règlement de la conservation et de la surveillance des chemins départementaux,

Vu l'arrêté municipal du 19 Juillet 1974 portant règlement général de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

Vu la demande en date du 12 janvier 2026, de la société FRANCIOLI domiciliée, ZA de la Barre, 01480 CHALEINS

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers du parking des Foudriots lors des travaux d'installation des nouveaux WC publics sur la commune de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

## ARRÊTONS CE QUI SUIT

**Article 1 : DU Mercredi 11 Février 2026 7 HEURES AU Vendredi 27 Février 2026 19 HEURES** 8 places de stationnement matérialisées seront réservées pour permettre la mise en fonctionnement des nouveaux WC publics au niveau du parking des Foudriots parcelle cadastrée AD 286 à SAINTAUBIN LES ELBEUF.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral et de l'Arrêté Municipal susvisés, ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans la présente autorisation.

**Article 3 :** La sécurité publique devra être préservée par tous les moyens utiles à charge pour le permissionnaire de mettre en œuvre ces moyens et de garantir en tout état de cause la sécurité publique.

**Article 4 :** Le pétitionnaire sera chargé de la mise en place de la signalisation conforme à l'instruction interministérielle.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le 9 Février 2026

Patricia MATARD  
2ème Adjoint au Maire

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Centre d'Incendie et de Secours de Saint Aubin les Elbeuf
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF
- Société FRANCIOLI

Hôtel de Ville  
Esplanade de Pattensen  
CS 60015  
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Société FRANCIOLI

Téléphone 02 35 81 01 84  
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : [maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)  
Site internet : [www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](http://www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)